



## GRAND PRIX JEUNES U12 DE MONT DE MARSAN

Les 24 et 25 février 2024 - Golf de Mont de Marsan

Email : [montdemarsan.golf@gmail.com](mailto:montdemarsan.golf@gmail.com) - Tél : 05 58 75 63 05

[www.golfmontdemarsan.com](http://www.golfmontdemarsan.com)

### **RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

#### **I – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Épreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 13 ans licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du Statut Amateur et satisfaisant aux critères d'index par catégories d'âge définis plus loin. Tous les joueurs licenciés en France devront **s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 €**.

Si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Le champ des joueurs respectera, pour les U12 garçons et filles, les quotas établis ci-dessous. Dans la limite du champ maximum ( 96 joueurs dont 10 wild-cards), les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards (10 WC) est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

**Catégories et Séries** : Epreuve fédérale comptant pour le **Mérite National Jeunes Lacoste** (§ 6-6 du Vademecum)

- **U 12 :**

Séries ouvertes aux jeunes nés en 2012 ou après

- **1 série garçon** (catégorie 8 en 2023) : comprenant **36** garçons au minimum.
- **1 série fille** (catégorie 7 en 2023) : **15** filles au minimum.

#### **Champ des joueurs** :

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne des scores en stroke-play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, **le 9 février**, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué ci-dessus. Le déficit d'inscrits dans l'une des séries pourra être reporté sur une autre.

**La liste des inscrits** sera consultable sur le site du golf au plus tard le 14 février.

#### **II – FORME DE JEU**

**Simple score maximum** (9 coups par trou) **sur 36 trous** / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

**Distances de jeux** : recommandations de la longueur du terrain pour les Jeunes selon le Vademécum (§ 3.6-4)

**Départs** : La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48 heures et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

Les horaires de départs seront communiqués à partir du vendredi 23 février à 14H00.

Lors du 1<sup>er</sup> tour, le tirage des départs se fera en respectant l'ordre des index.

Lors du 2<sup>ème</sup> tour le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats.

**Classement** : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par séries garçons et fille. En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

**NB** : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

### III – JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (Vademecum 2024 § 1.2-2-3 et 1.2.2-4).

### IV – ENGAGEMENTS

**Les engagements** sont à adresser par écrit, **avant le vendredi 9 février à minuit**, au : **Golf de Mont de Marsan – Pessourdat - 40090 Saint-Avit**. Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

**Les inscriptions** doivent mentionner : **nom, prénom, adresse, n° de licence et index**, et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à **50 € - 20 €** pour les membres – (chèque à l'ordre du Golf de Mont de Marsan).

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le **vendredi 23 midi**. Tout joueur déclarant forfait au-delà de cette date, reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

**Journée d'entraînement** : Les joueurs pourront réserver **leur parcours d'entraînement** entre le 9 et le 23 février sur réservation auprès du secrétariat du golf.

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2-1(6).

### V – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### Rappel du règlement général :

- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- Les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Les appareils de mesure de distances ne sont pas autorisés. Pour la 1ère infraction le joueur encourt la pénalité générale et pour la 2ème la pénalité de disqualification.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jeans) et un comportement exemplaire.
- Epreuve « non fumeur ».
- Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

### VI - CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.

**Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.**

### VII – PRIX

Souvenirs offerts **aux** trois meilleurs de chaque série U12 garçons et filles, *ainsi que les trois meilleurs de chaque série U10 garçon et fille*. En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

### VIII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

### IX- TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.